CORPS LÉGISLATIF.

PROJET DE RÉSOLUTION

PROPOSÉ

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE,

PAR DUBOIS (des Vosges).

Séance du 11 ventôse, an 4.

LE Conseil des Cinq-cents, ouï le rapport de sa commission sur la pétition de Dominique Gobert, tanneur à Metz, prend la résolution suivante :

Le Directoire exécutif est autorisé à céder à Dominique Gobert, tanneur à Metz, pour neuf ans, la jouissance d'un terrein situé sur le banc de Montigny, contigu aux fortifications de cette place, de la consistance d'un demi-arpent, et sur lequel ledit Gobert a fait construire une tannerie : à charge par celui-ci, 1°. de payer au trésor public une rente annuelle et équivalente au rapport des meilleures terres louées dans le même canton ; 2°. d'évacuer le terrein cédé, aussitôt

qu'il devra être employé en travaux de fortifications, et sans pouvoir, dans ce cas, réclamer aucune indemnité à raison de l'éviction.

La présente résolution ne sera pas imprimée ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an IV.